

ANNEXE XIII : REGLES SPECIFIQUES « ZONE STADE ROI BAUDOIN »

CHAPITRE 1 : DESCRIPTION

§1. DÉFINITION :

Par « emplacement zone Roi Baudouin » on désigne un emplacement situé dans la zone du stade Roi Baudouin qui est occupé dans le cadre d'évènements culturels et sportifs.

§2. LIEUX ET HORAIRES :

Lieu : autour du stade Roi Baudouin :

- avenue de l'Impératrice Charlotte
- avenue Houba de Strooper

Date et Heure : L'autorisation d'occuper l'emplacement est accordée pour la durée de l'évènement, et ce pour tous les évènements compris dans la période d'abonnement.

§3. PRODUITS ET SERVICES PROPOSÉS À LA VENTE :

Lors des évènements, seuls peuvent être proposés à la vente : boissons, produits alimentaires et emblèmes sportifs.

§4. DIMENSIONS DES EMPLACEMENTS ET CONTRAINTES TECHNIQUES D'EXPLOITATION :

L'emplacement a une dimension de 3m sur 12m maximum.

§5. NOMBRE MAXIMUM D'EMPLACEMENTS :

Un même titulaire ne pourra recevoir d'autorisation que pour un emplacement.

§6. REDEVANCE FACTURÉE PAR LA VILLE :

Une redevance est facturée par manifestation. Le prix varie en fonction du produit vendu et de l'emplacement (cfr. Chapitre 3).

§7. DURÉE :

L'emplacement est attribué uniquement par abonnement, pour une période d'un an, tacitement renouvelable par période d'un an.

CHAPITRE 2 : MODALITÉS DE SÉLECTION DES CANDIDATURES ET D'ATTRIBUTION DES EMPLACEMENTS :

La règle générale définie à l'article 11 du Règlement s'applique.

CHAPITRE 3 : LISTE DES EMPLACEMENTS ET REDEVANCES :

Destination commerciale	Nombre de places	Prix par événement
Vente d'emblèmes sportifs (emplacements de 5m x 2m) avenue de l'Impératrice Charlotte	3	200€
Vente de produits alimentaires (emplacements de 5m x 2m) avenue de l'Impératrice Charlotte	8	320€
Vente de frites et produits apparentés (emplacements de 5m x 2m) avenue de l'Impératrice Charlotte	3	320€
Vente d'emblèmes sportifs (emplacements de 5m x 2m) avenue Houba de Strooper	1	60€
Vente de produits alimentaires (emplacements de 5m x 2m) avenue Houba de Strooper	3	60€
Vente de frites et produits apparentés (emplacements de 5m x 2m) avenue Houba de Strooper	2	60€